

## RECRUTEMENT DIRECTRICE OU DIRECTEUR Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA

**Les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) se sont vu confier, dès leur création, par l'État et les Régions quatre missions principales :**

**la constitution d'un patrimoine public d'art contemporain, la diffusion de cette collection, la sensibilisation des publics à la création contemporaine et le soutien à la scène artistique et aux artistes.**

**Créés en 1982, ils assurent depuis quarante ans leur mission de soutien à la création contemporaine. Porteurs d'un projet artistique et culturel d'intérêt général, les FRAC sont labélisés depuis 2017.**

Créé en 1983, le Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA est une association Loi 1901. Acteur historique du secteur des arts visuels en France et dans sa région, le FRAC est installé depuis 2019 dans le bâtiment de la MÉCA (Maison de l'Économie Créative et de la Culture en Nouvelle-Aquitaine) conçu par l'architecte danois Bjarke Ingels sur les bords de la Garonne, qui accueille également deux agences culturelles régionales dédiées au cinéma, aux livres, à l'audiovisuel et au spectacle vivant, l'OARA et ALCA. Au 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étage de ce bâtiment se déploient les espaces dédiés au FRAC : salles d'expositions, centre de documentation, bureaux du personnel, réserves, atelier d'artiste et ateliers techniques, espaces d'expérimentation pour la médiation, auditorium. L'équipe du Frac compte 21 ETP. Il bénéficie d'un budget annuel moyen de 2 millions et d'un budget annuel d'acquisition de 173 000 €.

Sous la tutelle de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'État – Drac Nouvelle-Aquitaine, le Frac MÉCA conduit ses missions croisant le soutien aux artistes et l'accès de tous les publics à l'art contemporain.

La collection du Frac MÉCA réunit à ce jour plus de 1500 œuvres et reflète l'actualité et la diversité des enjeux et des pratiques artistiques, dans une attention portée, dès les années 1990, aux artistes émergents. Le fonds s'articule principalement autour de trois grands axes d'acquisition : la photographie, l'art conceptuel et une « veine burlesque dans la lignée de l'esprit dada ». Lors de comités techniques d'acquisition une attention particulière est consacrée au soutien aux artistes émergents, au rééquilibrage de la place des femmes dans les collections publiques ainsi qu'aux artistes du continent africain et issus des diasporas.

Témoin de la création artistique internationale de ces quarante dernières années, le Frac MÉCA a vocation à rayonner sur l'ensemble de son territoire de proximité avec une programmation « dans » et « hors-les-murs » et des actions de sensibilisation des publics les plus larges possibles, en s'appuyant sur un réseau de partenaires de son territoire de référence (Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne, Dordogne). Il a vocation à prendre une part active dans l'insertion et le soutien aux artistes, dans la formation aux métiers de l'art contemporain, et plus globalement dans la structuration professionnelle du secteur des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à l'échelle nationale.

Installé à Bordeaux, ville inscrite au patrimoine de l'UNESCO et capitale de région, il est en relation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème culturel à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale, par le biais notamment des coopérations et jumelages avec l'étranger.

Le Frac MÉCA est par ailleurs membre de Platform, regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain, et d'Astre, réseau régional des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.

Le projet du Frac MÉCA s'inscrit dans le cadre plus large du réseau d'acteurs des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine et prend donc en compte les enjeux spécifiques de ce territoire :

- ◊ la présence de trois FRAC (FRAC Poitou-Charentes, FRAC-Artothèque Nouvelle-Aquitaine, Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA) inscrit chacun dans un territoire de référence mais coopérant nécessairement à l'échelle régionale ;
- ◊ l'existence d'un contrat de filière arts plastiques et visuels associant l'État – Drac Nouvelle-Aquitaine,

- ◇ la région Nouvelle-Aquitaine et le réseau régional des arts plastiques et visuels Astre ;
- ◇ la nécessité que les structures du réseau, et en premier les lieux les structures labélisées, jouent pleinement leur rôle de lieux ressources pour les acteurs de la filière.

D'autre part, le Frac MÉCA a pour perspective d'inscrire ses actions en partenariat avec Le Grand Huit, association qui réunit les écoles d'art publiques de la région Nouvelle-Aquitaine membres du réseau national des établissements publics d'enseignement supérieur artistique placés sous la tutelle du ministère de la Culture.

Une attente particulière est affirmée par la région Nouvelle-Aquitaine et l'État – Drac Nouvelle-Aquitaine sur les aspects suivants :

- ◇ un renforcement de la coopération entre les FRAC du territoire qui passe notamment par une programmation et des acquisitions croisées et concertées ;
- ◇ une exemplarité en terme de prise en compte des droits des artistes-auteurs (contractualisation, rémunération, droits de présentation...);
- ◇ une priorité sur l'itinérance de la collection sur le territoire de référence avec des partenariats renouvelés, consolidés et développés auprès des acteurs de la filière ;
- ◇ la mise en œuvre d'actions spécifiques et régulières à destination des professionnels de la filière arts plastiques et visuels ;
- ◇ le positionnement du Frac MÉCA comme acteur ressources auprès de la scène artistique régionale par une attention, une écoute et un dialogue avec les artistes du territoire, qu'ils soient avancés, voire affirmés dans leur carrière ou sortis récemment des écoles d'art ;
- ◇ une prise en compte des enjeux et attendus des Droits culturels, tels que définis notamment dans l'Observation générale 21 sur le droit de chacun de participer à la vie culturelle (adoptée le 21 décembre 2009 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU) avec, en particulier, un renforcement des actions en faveur des jeunes, spécifiquement auprès des publics scolaires et des publics éloignés de l'art contemporain ;
- ◇ une prise en compte des enjeux de la transition écologique (éco-responsabilité, décarbonation...), tant dans l'orientation du projet que dans ses modalités pratiques de mise en œuvre.

La région Nouvelle-Aquitaine et l'État – Drac Nouvelle-Aquitaine attendent également de la future direction une prise en charge d'un travail de repositionnement stratégique du Frac MÉCA tenant compte de ses spécificités et visant à dégager, dans un contexte de tension budgétaire sur les coûts énergétiques et les finances publiques, des marges de manœuvre pour la part de budget consacré à l'artistique.

La gouvernance de l'association Frac MÉCA est assurée par un conseil d'administration, où siègent des représentants de l'État, de la Région, de collectivités territoriales ainsi que des personnalités qualifiées, et par une assemblée générale.

## **MISSIONS**

Les missions d'intérêt général du Frac MÉCA sont régies par les textes réglementaires en vigueur relatifs au label « FRAC ».

Les candidats(es) devront se référer au décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et à l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « FRAC ».

En lien avec les tutelles de la Région et de l'État, et sous la responsabilité du président du Frac MÉCA, le ou la directeur(trice) dirigera le FRAC et à ce titre exercera les missions et activités suivantes :

- ◇ conception, mise en œuvre et suivi du projet d'établissement et du projet artistique et culturel de l'établissement conformément à la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre le FRAC, la Région et l'État ;
- ◇ direction et encadrement des personnels ;

- ◇ direction administrative et financière de l'établissement : responsabilité de l'élaboration et l'exécution du budget de l'association ;
- ◇ recherche de partenariats financiers et développement de ressources propres, via notamment le mécénat ;
- ◇ direction, coordination et planification de l'activité ;
- ◇ définition des politiques d'enrichissement, de conservation, de diffusion et de valorisation des collections auprès des publics ;
- ◇ élaboration et réalisation d'une programmation annuelle d'expositions, de résidences d'artiste, d'un programme d'édition et des actions favorisant le soutien aux artistes et à la création ;
- ◇ conception et mise en œuvre du programme de sensibilisation et de développement des publics ;
- ◇ recherche de partenariats publics et privés contribuant au rayonnement artistique et culturel du FRAC, notamment par le biais l'association des Amis, en France et à l'étranger et à son développement économique ;
- ◇ participation à l'élaboration d'un projet de développement de ressources professionnelles à destination de la filière des arts plastiques et visuels ;
- ◇ organisation de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- ◇ Organisation et pilotage des dispositifs de sécurité des personnes et des biens.

## PROFIL RECHERCHÉ

Le ou la candidat(e) présélectionné(e) sera un ou une cadre supérieur(e) confirmé(e).

- ◇ formation supérieure (BAC + 5) spécialiste de l'histoire de l'art et particulièrement de la scène de l'art contemporain et de ses réseaux, très bonne culture générale ;
- ◇ expérience professionnelle confirmée dans la conduite d'un établissement culturel relevant du champ des arts visuels ;
- ◇ capacité à traduire les orientations du conseil d'administration en objectifs opérationnels ;
- ◇ forte capacité managériale et à l'animation d'équipe ;
- ◇ grande rigueur de gestion ;
- ◇ capacité à dialoguer avec les tutelles et avec le secteur professionnel ;
- ◇ maîtrise du montage et du développement de projets sur les plans artistique et budgétaire et capacité à conduire des projets avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels ;
- ◇ sensibilité aux enjeux du développement des territoires, de la démocratisation culturelle et du développement des publics avec une attention particulière envers la jeunesse ;
- ◇ aptitude à être force de proposition auprès des acteurs de la création, des institutions et des pouvoirs publics ;
- ◇ bonne connaissance de la propriété intellectuelle dans le champ des arts visuels et des enjeux de conservation des collections publiques ;
- ◇ maîtrise des enjeux professionnels du secteur des arts visuels ;
- ◇ qualité relationnelles, d'écoute et de communication ;
- ◇ qualité rédactionnelle et d'expression orale ;
- ◇ maîtrise d'une seconde langue, outre le français.

Permis B requis. Expérience à l'international appréciée.

La gouvernance de l'association Frac MÉCA portera une attention toute particulière aux compétences managériales, aux compétences de direction d'un équipement et au savoir-être.

**Rémunération** : selon grille de salaire et expérience - cadre dirigeant de la convention collective nationale de l'animation (ECLAT).

**Type de contrat** : CDI temps plein basé à Bordeaux.

## CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront :

- ◇ un curriculum vitae ;

- ◇ une lettre de motivation détaillant sa conception du poste et les grands axes du projet artistique et culturel envisagé.

## PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se déroulera en deux temps :

- ◇ la pré-sélection des candidatures sera effectuée au regard du parcours professionnel et de la motivation des candidats(es) ;
- ◇ les candidats(es) présélectionnés(ées) seront ensuite invités(ées) à rédiger puis à présenter un avant-projet artistique et culturel pour le Frac MÉCA en relation avec le cahier des missions et des charges du label dont ils auront pris connaissance ainsi qu'avec les attendus spécifiques du présent appel à candidatures. Chaque candidat(e) établira une note argumentée, en langue française, 10 pages maximum hors annexes, précisant les orientations de son avant-projet artistique et culturel pour la période 2024-2025-2026, ainsi que les orientations stratégiques qu'il propose de retenir pour la consolidation et le développement du Frac MÉCA ;
- ◇ les candidats(es) présélectionnés(ées) auront à leur disposition un dossier documentaire regroupant les éléments administratifs de la structure.

Les candidats(es) présélectionnés(ées) présenteront ensuite leur projet au jury au cours d'une audition. Cette audition se déroulera en langue française.

## COMPOSITION DU JURY

La sélection sera effectuée par un jury, composé de deux représentants de l'État (DRAC/DGCA), de deux représentants de la région Nouvelle-Aquitaine, d'un(e) représentant(e) du bureau de l'association, de trois personnalités qualifiées extérieures à la région dont un directeur de FRAC, et une personnalité ayant une excellente connaissance de ces structures et d'un(e) artiste. Le maire de Bordeaux, ville d'implantation du Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA, sera invité à participer au jury à titre consultatif.

## CALENDRIER

Date limite de dépôt de candidature : 29 février 2024 minuit

Résultat des pré-sélections : 19 mars 2024

Remise des projets rédigés : 22 avril 2024 minuit

Audition des candidats : 7 mai 2024

Date de prise de fonction : **Aussi rapidement que possible**

## DESTINATAIRES DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être adressés **avant le 29 février 2024 (minuit)** sous la forme d'un envoi dématérialisé (courriel + PJ) ayant pour objet « **recrutement direction Frac MÉCA** » et avec demande de confirmation de lecture à [administration@frac-meca.fr](mailto:administration@frac-meca.fr)

Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA  
5, parvis Corto Maltese  
33300 Bordeaux  
t 05 56 24 71 36 · f 05 56 24 98 15

<https://fracnouvelleaquitaine-meca.fr/>

Association loi 1901 - siret 327 946 471 00031 — ape 91.02Z

Le Fonds régional d'art contemporain Aquitaine est financé par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et l'État (ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine).